

<http://rhuthmos.eu/spip.php?article2042>

L'Encyclopédie - Diderot et D'Alembert (1765) - RHYTHME

- Recherches

- Vers un nouveau paradigme scientifique ?
- Notices de dictionnaire - Nouvel article

Date de mise en ligne : vendredi 29 septembre 2017

Copyright © Rhuthmos - Tous droits réservés

Pour compléter la lecture de ce texte, on trouvera [ici](#) une discussion du « Rythme musical dans l'Encyclopédie » par Béatrice Didier.

S. m. (Poésie latine) chez les Grecs, c'est-à-dire cadence, et alors il se prend dans le même sens que le mot nombre. Voyez NOMBRE.

Il désigne encore en général la mesure des vers ; mais pour dire quelque chose de plus particulier, le rythme n'est qu'un espace terminé selon certaines lais. Le mètre est aussi un espace terminé, mais dont chaque partie est remplie selon certaines lais.

Pour expliquer nettement cette différence, supposons un rythme de deux temps. De quelque façon qu'on le tourne il en résulte toujours deux temps. Le rythme ne considère que le seul espace : mais si on remplit cet espace de sons ; comme ils sont tous plus ou moins longs ou brefs, il en faudra plus ou moins pour le remplir : ce qui produira différents mètres sur le même rythme, ou, si l'on veut, différents partages du même espace. Par exemple, si les deux temps du rythme sont remplis par deux longues, le rythme devient le mètre qu'on appelle spondée ; s'ils sont remplis par une longue et deux breves, le rythme, sans cesser d'être le même, devient dactyle ; s'il y a deux breves et une longue, c'est un anapeste ; s'il y a une longue entre deux breves, c'est un amphibraque ; enfin, quatre breves feront un double pyrique. Voilà cinq espèces de mètres ou de pieds sur le même rythme. Cours de Belles-lettres. (D.J.)

RHYTHME, (Prose) c'est comme dans la poésie la mesure et le mouvement ; l'un et l'autre se trouvent dans la prose, ainsi que dans la poésie. En prose la mesure n'est que la longueur ou la brièveté des phrases, et leur partage en plus ou moins de membres, et le mouvement résulte de la quantité de syllabes dont sont composés les mots. Les effets du rythme sont connus dans la poésie. Sa vertu n'est pas moindre en prose. Il est impossible de prononcer une longue suite de paroles sans prendre haleine : quand celui qui parle pourrait y suffire, ceux qui l'écoutent ne pourraient le supporter : il a donc été nécessaire de diviser le discours en plusieurs parties : on a encore sous-divisé ces parties, et on y a inséré d'autres pauses de plus ou de moins de durée, selon qu'il était convenable, et de-là s'est formé ce qu'on peut appeler la mesure de la prose : c'est le besoin de respirer, c'est la nécessité de donner de temps-en-temps quelque relâche à ceux qui nous écoutent, qui a fait partager la prose en plusieurs membres, et ce partage, perfectionné par l'art, est devenu une des grandes beautés du discours ; mais cet embellissement ne peut se séparer du nombre, c'est-à-dire, de la quantité des syllabes. Les phrases ne peuvent plaire que lorsqu'elles sont composées de pieds convenables : c'est alors que la prose s'accommodant à toutes les variétés du discours, s'insinue dans les esprits, les remue, et les échauffe : c'est alors qu'elle devient une espèce de musique qui offre partout une mesure réglée, un mouvement déterminé et des cadences variées et gracieuses. D'abord l'oreille seule et le goût des écrivains avaient réglé le rythme de la prose : ensuite l'art le perfectionna ; et on assigna à chaque style l'espèce de pied qui lui convenait davantage, soit pour le style oratoire, soit pour le style historique, soit pour le dialogue ; en un mot pour quelque espèce de style que ce fût, la mesure et le mouvement étaient déterminés par des règles, en prose ainsi qu'en poésie ; et ces règles étaient regardées comme si essentielles, que Cicéron n'en dispense pas même les orateurs qui avaient à parler sur le champ. (D.J.)

RHYTHME, s. m. (Musique) , peut se définir généralement, la proportion que les parties d'un tems, d'un mouvement, & même d'un tout ont les unes avec les autres : c'est, en musique, la différence du mouvement qui résulte de la vitesse ou de la lenteur, de la longueur ou de la brièveté respective des notes.

Aristide Quintilien divise le rythme en trois especes ; savoir, celui des corps immobiles, lequel résulte de la juste proportion de leurs parties, comme dans une statue bien faite. Le rythme du mouvement local, comme dans la danse, la démarche bien composée, les attitudes des pantomimes ; ou enfin celui des mouvemens de la voix & de la durée relative des sons dans une telle proportion que, soit qu'on frappe toujours la même corde, comme dans le son

du tambour, soit qu'on varie les sons de l'aigu au grave, comme dans la déclamation & le chant, il puisse, de leur succession, résulter des effets agréables par la durée ou la quantité. C'est de cette dernière espèce de rythme seulement que j'ai à parler dans cet article ; sur les autres voyez PANTOMIMES, DANSE, SCULPTURE.

Le rythme appliqué au son ou à la voix, peut encore s'entendre de la parole ou du chant. Dans le premier sens, c'est du rythme que naissent le nombre & l'harmonie dans l'éloquence, la mesure & la cadence dans la poésie. Voyez ÉLOQUENCE, POÉSIE, MÉTRIQUE, VERS, &c. Dans le second, le rythme s'applique à la valeur des notes, & s'appelle aujourd'hui mesure. Voyez VALEUR DES NOTES, MESURES, TEMS. Quant au rythme de la musique des anciens, voici à-peu-près l'idée qu'on en doit avoir.

Comme les syllabes de la langue grecque avoient une quantité & des valeurs beaucoup plus sensibles & mieux distinguées que celles de notre langue, & que les vers qu'on chantoit étoient composés d'un certain nombre de piés que formoient ces syllabes longues ou brèves différemment combinées ; le rythme du chant suivait régulièrement la marche de ces piés, & n'en étoit proprement que l'expression. Il se divisoit ainsi qu'eux en deux tems, l'un frappé & l'autre levé, & l'on en comptoit trois genres, & même quatre & plus, selon les divers rapports de ces tems. Ces genres étoient l'égal, qu'ils appelloient aussi dactilique, où le rythme étoit divisé en deux tems égaux : le rythme double, trochaïque ou iambique, dans lequel la durée de l'un des deux tems étoit double de celle de l'autre ; le sesquialtere, qu'ils appelloient aussi péonique, dont la durée de l'un des tems étoit à celle de l'autre en rapport de deux à trois ; & enfin l'épitrite moins usité, où le rapport des deux tems étoit de trois à quatre. Les tems de ces rythmes étoient susceptibles de plus ou moins de lenteur par un plus grand ou moindre nombre de syllabes ou de notes longues ou brèves, selon le mouvement, & dans ce sens, un tems pouvoit recevoir jusqu'à huit degrés différens de mouvement par le nombre des syllabes qui le composoient : mais les deux tems conservoient toujours entr'eux la proportion déterminée par le genre du rythme.

Outre cela, le mouvement & la marche des syllabes, & par conséquent des tems & du rythme qui en résultoit, étoit susceptible d'accélération ou de ralentissement, selon l'intention du poète, l'expression des paroles, & le caractère des passions qu'il falloit exciter. Ainsi, de ces deux moyens combinés naissoit une foule de modifications possibles dans le mouvement d'un même rythme, qui n'avoit d'autres bornes que celles au-deçà ou au-delà desquelles l'oreille n'est plus à portée d'apercevoir les proportions.

Le rythme, par rapport aux piés qui entroient dans la poésie qu'on mettoit en musique, se partageoit en trois autres genres ; le simple, qui n'admettoit qu'une sorte de piés ; le composé, qui résultoit de deux ou plusieurs espèces de piés, & le mixte, qui pouvoit se résoudre en deux ou plusieurs rythmes égaux ou inégaux, ou se battre arbitrairement à deux tems égaux ou inégaux, selon les diverses conditions dont il étoit susceptible.

Une autre source de variété dans le rythme des anciens étoit les différentes marches ou successions de ce même rythme, selon l'espèce des vers. Le rythme pouvoit être uniforme, c'est-à-dire, se battre toujours en deux tems égaux, comme dans les vers hexamètres, pentamètres, adoniens, anapestiques, &c. ou toujours inégaux, comme dans les vers purs iambiques, ou diversifiés, c'est-à-dire mêlés de piés égaux & d'inégaux, comme dans les sczons, les coriambiques, &c. Mais dans tous ces cas, les rythmes, même semblables ou égaux, pouvoient être fort différens en vitesse, selon la nature des piés. Ainsi, de deux rythmes égaux en genre, résultans l'un de deux spondées, & l'autre de deux pyrriques, le premier auroit pourtant été double de l'autre en durée.

Les silences se trouvoient encore dans le rythme ancien, non à la vérité comme les nôtres, pour faire taire seulement quelqu'une des parties, ou pour donner quelque caractère au chant ; mais uniquement pour remplir la mesure de ces vers appelés catalectiques, qui demeuroient courts faute d'une syllabe ; ainsi les silences ne pouvoient jamais se trouver qu'à la fin du vers pour suppléer à cette syllabe.

A l'égard des tenuës, ils les connoissoient sans doute, puisqu'ils avoient un mot pour les exprimer ; la pratique en

devoit cependant être fort rare parmi eux, du-moins cela peut-il s'inférer de la nature de leurs notes & de celle de leur rythme, qui n'étoit que l'expression de la mesure & de la cadence des vers. Il paroît aussi qu'ils ne connoissoient pas les roulemens, les syncopes, ni les points, à moins que les instrumens ne pratiquassent quelque chose de semblable en accompagnant la voix : de quoi nous n'avons nul indice.

Vossius dans son livre de poematum cantu & viribus rhythmici, relève beaucoup le rythme ancien, & il lui attribue toute la force de l'ancienne musique. Il dit qu'un rythme détaché, comme le nôtre, qui ne représente point les formes & les figures des choses, ne peut avoir aucun effet, & que les anciens nombres poétiques n'avoient été inventés que pour cette fin que nous négligeons ; il ajoute que le langage & la poésie moderne sont peu propres pour la musique, & que nous n'aurons jamais de bonne musique vocale jusqu'à ce que nous fassions des vers favorables pour le chant, c'est-à-dire, jusqu'à ce que nous réformions notre langage, en y introduisant, à l'exemple des anciens, la quantité & les piés mesurés, & en proscrivant pour jamais l'invention barbare de la rime.

Nos vers, dit-il, sont précisément comme s'ils n'avoient qu'un seul pié : desorte que nous n'avons dans notre poésie aucun rythme véritable ; & qu'en fabriquant nos vers, nous ne pensons qu'à y faire entrer un certain nombre de syllabes, sans presque nous embarrasser de quelle nature elles sont. J'ai peur que ceux qui se sont tant moqués de tous ces raisonnemens de Vossius, ne fussent encore moins bons connoisseurs en musique que Vossius ne l'étoit lui-même. Voyez MUSIQUE. (S)

RHYTHME, (Médecine) ce mot est entièrement grec , il signifie littéralement cadence ; Hérophile est le premier qui l'ait employé dans le langage de la Médecine, où il l'a transporté de la Musique ; il a prétendu exprimer par ce mot une espèce de modulation et de cadence, semblable à celle que produisent les instruments de musique, qui résulte des différens rapports de force, de grandeur, de vitesse, d'égalité et d'inégalité qu'on peut observer dans plusieurs pulsations ; ces rapports pouvant se trouver dans toutes les variations du pouls, on multiplie les rythmes ou cadences à l'infini : c'est sur ce fondement que porte l'analogie que cet auteur a établie entre la musique et la doctrine du pouls ; analogie qu'il a poussée trop loin, et qui l'a fait tomber dans des détails aussi frivoles et minutieux que difficiles à concevoir.

Il y a un rythme propre à chaque pouls qu'il appelle naturel ou enrhythme ; lorsque le pouls s'écarte de ce point, il devient arhythme, non pas que le rythme disparaisse tout à fait, mais seulement qu'il s'altère. Il n'y a et ne peut y avoir qu'un seul pouls enrhythme, mais le pouls peut perdre sa cadence naturelle, c'est-à-dire être arhythme de trois façons principales ; 1°. quand le pouls privé du rythme propre aux âges prend le rythme de l'âge voisin, on l'appelle alors pararhythme ; 2°. lorsque le pouls arhythme prend le rythme d'un autre âge quelconque, on lui donne alors l'épithète de hétérorhythme ; 3°. enfin, il est enrhythme lorsque sa cadence est différente de celle de tous les âges ; ce pouls peut se subdiviser en un grand nombre d'autres. Ce que nous avons dit de l'âge peut s'appliquer aux saisons, aux tempéramens, aux constitutions particulières ; et enfin à toutes les circonstances essentielles ; le pouls persistant dans l'état qui leur est analogue est enrhythme ; il devient arhythme lorsqu'il sort de cet état, et prend les autres titres suivant la manière dont il s'en éloigne.

Le rythme peut avoir lieu avec égale ou inégale proportion ; c'est-à-dire lorsque le temps de la dilatation de l'artère est égal à celui de la contraction, ou lorsque ces deux temps sont inégaux ; dans ce dernier cas les excès d'inégalité peuvent être fixes, réglés ou indéterminés ; ainsi le temps de la distention peut être double, triple, quadruple, etc. ou être à ce temps comme 5, 8, 12, 15, ou d'autres nombres quelconques sont à 1, 2, 3, 4, etc. ce qui, comme l'on voit, peut donner lieu à une infinité de caractères ; mais ils sont encore plus multipliés, si l'on a égard aux différens excès d'inégalité qui ne suivent aucune proportion constante, aucun ordre déterminé. Dépourvus des ouvrages dans lesquels Hérophile avait exposé sa doctrine, nous n'avons que des connaissances très-imparfaites que nous devons aux extraits obscurs que Galien en a donné, on peut consulter son grand traité du pouls ; de differ. puls. lib. I. cap. ix. et l'abrégé que nous en avons donné à l'article POULS (doctrine de Galien sur le).